

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1499

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Économie »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	22 751 331
<i>dont titre 2</i>	0	17 025 817
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	0
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	0	22 751 331
SOLDE	-22 751 331	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	24 788 884
<i>dont titre 2</i>	0	17 025 817
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	0
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	0	24 788 884
SOLDE	-24 788 884	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ARCEP, créée en 1997 pour préparer l'ouverture à la concurrence des Telecom, fait partie des opérateurs de l'État dont on pourrait organiser la réintégration en administration centrale.

Il existe en effet, actuellement, 438 opérateurs de l'État disposant de 400 000 ETP, et de 76,6 milliards d'euros de financement publics répartis entre cinquante-six programmes.

Le présent amendement propose de supprimer, à cette fin, les crédits affectés à cet opérateur, en minorant, à l'action 13 du programme 134, 22 751 331 € en AE, dont 17 025 817 € pour le titre 2, et 24 788 884 € en CP, dont 17 025 817 € pour le titre 2.